



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Demande de dissolution d'un groupuscule d'extrême droite

Question écrite n° 4904

Texte de la question

M. Thomas Portes interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur sur les activités d'un groupuscule d'extrême droite et l'impunité dont il bénéficie. Mis en lumière notamment par une enquête du média *Blast* publiée le 20 janvier 2025, ce groupuscule, actif depuis huit ans, est aujourd'hui composé en grande partie d'anciens militaires. Il s'entraîne à la guérilla urbaine, affirmant se préparer à une prétendue « guerre civile » qu'il juge inévitable. Ses membres ont été impliqués dans des agressions physiques et des campagnes de harcèlement ciblant les populations immigrées. Sur leurs réseaux sociaux, des appels explicites à la violence raciste circulent en toute impunité. Le groupuscule organise des formations paramilitaires, notamment des entraînements au tir et dispose d'une structure hiérarchisée avec une direction nationale et des antennes régionales. On estime à près de 800 le nombre de membres actifs sur l'ensemble du territoire. L'un de ses cadres, responsable pour le Nord du groupuscule, a été mis en examen pour meurtre et placé en détention provisoire depuis le 2 septembre 2024. Le 31 août, à Capelle-la-Grande, il a volontairement percuté à trois reprises avec sa voiture un éducateur spécialisé de 43 ans, le tuant sous les yeux de sa fille de 10 ans. Proche de figures majeures de la mouvance néonazie, il possédait un arsenal de 22 armes, dont 20 retrouvées à son domicile. Ce crime intervient après des mois de harcèlement raciste, au cours desquels l'accusé avait multiplié les menaces et intimidations islamophobes contre la victime. Entre décembre 2022 et août 2024, elle avait déposé trois plaintes, restées sans réponse. Il lui envoyait notamment des saucissons marqués « halal » et l'insultait de « sale bougnoule », sans que les autorités ne prennent de mesures. Six mois après ce crime raciste, ce groupuscule continue ses activités en toute liberté. Son mot d'ordre, « Se préparer et résister », illustre clairement ses intentions violentes. Pourtant, aucune dissolution administrative n'a été prononcée. Face à cette situation intolérable, il l'interroge sur l'inaction de son ministère et exige des explications sur l'absence de mesures visant à dissoudre ce groupuscule d'extrême droite, dont la dangerosité pour la sécurité publique ne fait plus aucun doute.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Portes](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4904

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2025](#), page 1505